



2 Les Français ne travaillent pas assez

NON

35 heures. Le chiffre fait mouche, mais il ne s'agit que d'une durée légale. Un employeur a tout loisir de demander à ses salariés de travailler jusqu'à 48 heures par semaine. Il doit juste lui payer les heures supplémentaires au-delà de 35 heures, voire les compenser en jours de RTT. Les offensives patronales sur les 35 heures ont en réalité surtout pour objectif de s'exonérer du paiement de ces heures sup. Dès le début, en 1998, puis en 2000, les lois sur les 35 heures avaient prévu une grande souplesse sur la question des horaires, avec le recours possible à l'annualisation ou à la modulation du temps de travail (on peut travailler une semaine à 32 heures, puis la suivante à 38 heures), afin d'éviter de gonfler la facture des heures supplémentaires pour les entreprises.

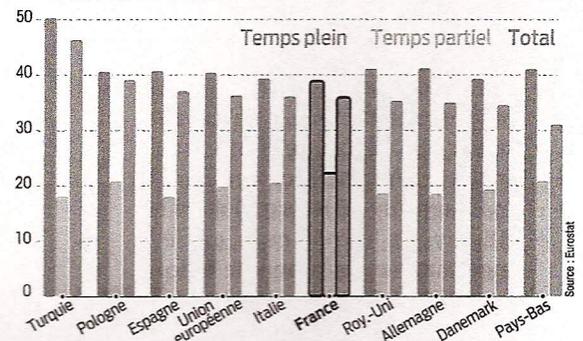
Pour contourner l'épineuse question des horaires des cadres, le système du forfait en jours a également été mis en place. Sous réserve de respecter un temps de repos de 11 heures entre chaque journée travaillée, les cadres ne comptent pas leurs heures mais sont tenus de travailler un certain nombre de jours, dans la limite de 235 dans l'année. Une possibilité qui a été ouverte aux salariés dits « autonomes » dans leur travail. De réformes en réformes, les 35 heures et les contingents

d'heures supplémentaires autorisés n'ont cessé de s'assouplir. La loi du 20 août 2008 autorise ainsi, par accord collectif, une entreprise à réorganiser le temps de travail de manière encore beaucoup plus souple, y compris en négociant des accords non conformes à ceux en vigueur dans la branche.

Au bout du compte, un salarié français à temps plein réalise, en temps de travail « effectif », 39 heures par semaine en moyenne (voir graphique). Et, globalement, les salariés français ne travaillent pas moins longtemps que les autres. La véritable spécificité française est que nous avons moins recours que les autres au temps partiel féminin. Ce qui en termes d'égalité entre les sexes est un avantage, sans

LES FRANÇAIS DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE

Temps de travail effectif des salariés par semaine en 2013, en heures



Les Français ne travaillent pas moins que les autres. Au total, lorsqu'on prend en compte temps partiels et temps pleins, ils travaillent même plus que les Allemands ou les Néerlandais. Mais dans les comparaisons internationales, n'est souvent retenu que le temps de travail des salariés à temps plein, ce qui fait passer les salariés hexagonaux en queue de peloton. Cela n'a cependant aucune pertinence, ni sociale ni économique.

être réellement un inconvénient sur le plan économique.

La loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013 a encore fait sauter des digues. Le texte issu de la négociation avec les partenaires sociaux permet à des entreprises en difficulté d'augmenter temporairement le temps de travail sans compensation financière, voire de le diminuer avec baisse de salaire, en contrepartie d'un engagement sur l'emploi. Certes, les entreprises ne se sont pas emparées de cette possibilité, très encadrée juridiquement, et le gouvernement ne cache pas son intention d'assouplir cette modalité. Si les entreprises en bonne santé acquerraient elles aussi droit à ce type d'accord, comme le demande le patronat, ce serait cependant la porte ouverte à une dérégulation totale.

3 Les salaires français sont trop rigides

NON

C'est certain, les salaires français sont élevés. En 2012, une heure de travail dans l'industrie coûtait deux fois plus qu'une heure de travail coréenne, quatre fois plus qu'à Taiwan et cinq fois plus qu'en Pologne, selon le Bureau of Labor Statistics américain.

Mais sur ce plan, la question du taux de change de l'euro est beaucoup plus décisive que les évolutions salariales en France même. Et la baisse récente de la monnaie unique va dans le bon sens. De plus, en 2012, ce coût hexagonal restait inférieur de 15 % à ce qu'il